

De son côté cette société trouva un arrangement avec la Maison Schuckert de Berlin qui ne construisit pourtant l'usine qu'après avoir obtenu un monopole de vente du courant limité à une année. Exploitante fut la Société anonyme luxembourgeoise d'Electricité fondée au capital de 70.000.— fr. et présidée par Tony DUTREUX. Le premier courant fut fourni vers 1891. Deux ans plus tard la Société d'Electricité décida d'augmenter son capital jusqu'à concurrence de 250.000 francs. Grand fut donc le désarroi parmi les administrateurs lorsqu'ils apprirent au début de l'année 1894 que Pierre Hastert, qui détenait dix actions, et son cousin Augustin MULLENDORFF, qui en possédait une, voulaient se débarrasser de leurs paquets. Après qu'Aug. Mullendorff, désireux d'agrandir son agence de brevets, eut proposé le 5 février à M. LAMORT de lui reprendre son action au pair « avant d'avoir recours à une annonce dans un journal », Pierre Hastert reçut le 14 du même mois la lettre suivante de la part de C. BRASSEUR : « M. Mullendorff Aug. essayant de nous faire chanter à propos de notre émission d'actions, j'ai l'honneur de vous prévenir que j'achète vos dix actions aux conditions suivantes seulement : paiement de 2.500 fr. aujourd'hui contre remise des actions ; paiement de 2.500 fr. au 1er juillet prochain si jusque-là ni les membres de votre famille (Mullendorff & Cie), ni vous-même n'avez essayé d'entraver l'émission de nos actions ni de faire chanter directement ou indirectement. Je vous payerai le cas échéant les intérêts des Fr. 2.500 jusqu'au 1er Juillet ».

Cette façon d'agir à l'endroit du créateur de l'industrie électrique et de son cousin, considérés comme menu fretin auquel il fallait tenir la dragée haute, peut s'expliquer quand on sait qu'en avril 1895 le capital de 250.000 fr. fut entièrement souscrit, mais que la part léonine (160.000 fr.) se trouvait être aux mains d'un consortium conduit par la firme Siemens & Halske. (6)

En 1898 la Société d'Electricité tenta d'obtenir une prolongation de sa concession ; elle lui fut refusée. Après s'être prononcé en 1906 pour l'exploitation de l'usine électrique sous le régime de la Régie communale, le Conseil municipal transféra l'usine, deux ans plus tard, dans la Fausse Braie de la vallée de la Pétrusse. (7) Le Cavalier Jost abrita encore pendant quelque temps la Lithographie Huss. Après sa démolition en 1910 la Banque Générale y construisit la partie Est de son hôtel avec porte d'entrée sur la rue Aldringer.

Pierre Hastert fut parmi les quinze intrépides qui demandèrent à la Ville de Luxembourg la concession pour 50 années « de l'ancienne manutention militaire et de tous les bâtiments y contigus à l'effet d'y installer et exploiter une salle de spectacles et ses dépendances ». Le contrat, signé le 25. 9. 1869 et approuvé le 18 octobre suivant par le directeur-général des Affaires communales Edouard THILGES, prévoyait entre autres que « si, pendant un an, les concessionnaires n'auront (!) pas donné de représentation théâtrale, il sera loisible au bourgmestre et échevins de disposer de la salle, dans le même but, pendant l'année suivante ».